# LE VEXIN FRANÇAIS SOUS LA DOMINATION ANGLAISE

(1419 - 1449)

PAR

ANNE-MARIE TATTEGRAIN

AVANT-PROPOS SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

## INTRODUCTION

LE VEXIN FRANÇAIS
AU DÉBUT DU XVº SIÈCLE
LE PAYS ET SON ROLE HISTORIQUE

# CHAPITRE PREMIER

ÉVÉNEMENTS MILITAIRES.

En 1419, les Anglais se rendent maîtres de Mantes le 5 février, de La Roche-Guyon le 6 avril, de Pontoise le 31 juillet et, enfin, de Meulan le 28 octobre. En 1422 et 1423, les partisans du dauphin dirigent deux entreprises contre Meulan. Par la suite, ils occupent et fortifient nombre de villages et menacent, à maintes reprises, Mantes, Meulan et Pontoise.

En septembre 1435, Meulan et, en janvier 1436, Pontoise sont repris par les Français. Mais, dans l'hiver de 1437, les Anglais réoccupent Pontoise, qui ne revient définitivement à Charles VII que le 19 septembre 1441, après un siège de plus de trois mois. Les années suivantes sont marquées par une série d'escarmouches entre Français et Anglais. En effet, ces derniers sont encore maîtres de Mantes et La Roche-Guyon, dont ils ne seront chassés que le 26 août et le 18 septembre 1449.

## CHAPITRE II

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

# I. GÉOGRAPHIE ADMINISTRATIVE.

Création du « pays de conquête » comprenant, outre le Vexin français, les châtellenies de Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Montjoie, tout le bailliage de Mantes et le comté de Beaumont-sur-Oise. Ce pays dépend du Grand Conseil de Normandie au point de vue administratif, de la Recette générale de Normandie, des Chambres des Comptes et Cour des Aides de Rouen après leur création. Résistances des habitants, du Parlement et de la Chambre des comptes de Paris.

Modifications de ressorts des bailliages: adjonction des châtellenies de Poissy, Saint-Germain, Montjoie, au bailliage de Mantes; création du bailliage de Gisors, Chaumont, Beaumont-sur-Oise et Pontoise en 1420; en 1424, constitution du douaire de Catherine,

veuve de Henri V, dont font partie Gisors et Pontoise, et de l'apanage du duc de Bedford, comprenant le bailliage de Mantes, augmenté de la prévôté de Chaumont et du comté de Beaumont-sur-Oise; création à Mantes d'une Chambre des comptes par le régent en 1425; réunion au domaine royal de Mantes en 1430; rattachement de Pontoise, après 1437, au bailliage de Gisors.

#### II. LES OFFICIERS DU BAILLIAGE.

Tous les baillis de Mantes sont des nobles anglais, à l'exception de Michel Guernier. Cumul fréquent avec des charges militaires, surtout avec celle de capitaine de la ville. Difficultés de paiement des gages. Attributions : le bailli reste l'agent de transmission entre le pouvoir central et la population. Conflits de juridiction.

Influence croissante des auxiliaires du bailli : lieutenants, procureurs et avocats du roi, prévôts ou voyers, choisis parmi les Français et surtout parmi les bourgeois. Pratique du cumul, stabilité, procédés vexatoires à l'égard des administrés.

Officiers inférieurs : sergents, clercs du bailliage, etc.

# III. LES FINANCES EXTRAORDINAIRES.

Tant à Mantes qu'à Pontoise, les fonctionnaires de l'élection et du grenier à sel se recrutent dans la bourgeoisie française, à l'exception de l'écuyer anglais Guillaume Harman, contrôleur du grenier en même temps que de la garnison de Mantes. Cumul, stabilité parfois excessive, cas de résignation : carrière typique de Guillaume Aupers, grènetier de Mantes.

Augmentation, surtout à partir de 1429, des quotes-parts dues par les habitants à l'occasion des impôts consentis par les États de Normandie. Aides indirectes sur les marchandises, le vin et autres breuvages; gabelle du sel.

#### CHAPITRE III

#### L'ORGANISATION MILITAIRE.

#### I. LES OFFICIERS.

Le capitaine, noble anglais, parfois très grand personnage, a souvent la garde de plusieurs places à la fois ; il peut aussi la cumuler avec des fonctions civiles. Il est chargé de veiller à la sécurité de la ville et de s'occuper du recrutement et de l'entretien des hommes dont il a le commandement. Il ne doit pas s'ingérer dans les affaires du bailliage, mais c'est de concert avec les officiers civils qu'il lui faut assurer la discipline dans sa garnison.

Il est autorisé à se choisir un lieutenant, qui n'est pas forcément de nationalité anglaise. Il a auprès de lui un contrôleur choisi directement par le pouvoir central.

### II. L'ARMÉE.

Effectif des garnisons à Pontoise, Mantes, Meulan, La Roche-Guyon et Chaumont, et des troupes chargées de la police des chemins et des voies fluviales. Recrutement : la proportion des Français admise dans la garnison ne dépasse pas généralement le huitième. La résidence est obligatoire, mais capitaine et soldats sont souvent appelés à prendre part à des batailles ou à des sièges. L'équipement est très surveillé. Les « monstres » sont fréquentes : tous les trimestres au moins. Aux gages fixes s'ajoutent pour le capitaine et les hommes d'armes des « regards » sur les rançons des prisonniers et le butin. Difficultés de paiement des troupes : conventions spéciales à ce sujet. Conflits survenus à l'occasion du service du guet. Indiscipline et excès des gens de guerre anglais et français.

#### CHAPITRE IV

ATTITUDE DU POUVOIR CENTRAL VIS-A-VIS DES DIFFÉRENTES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ.

Les seigneurs qui prêtent serment de fidélité obtiennent restitution de leurs terres. Le fait est constaté par lettres patentes. Par contre, les biens des nobles rebelles sont donnés à des Anglais ou à des Français « reniés ». Les conflits sont nombreux avec les propriétaires évincés. Les nouveaux seigneurs tentent de porter ces procès devant le Grand Conseil de Normandie; le duc de Bedford seconde leurs efforts. Obligations des nobles, surveillance du pouvoir central.

Bienveillance de la royauté anglaise à l'égard du clergé.

Lettres de restitution ou de sauvegarde, confirmations de privilèges anciens, délivrée en faveur des églises, abbayes, hôpitaux.

Confirmation de la charte communale et des statuts d'une corporation de Pontoise. Les Mantais envoient régulièrement, jusqu'en 1446, un ou deux représentants aux États de Normandie. Ces députés, bourgeois influents, sont mandataires de la ville pour

obtenir des réductions d'impôts; ils n'y réussissent guère. Les habitants préfèrent envoyer directement des délégations au souverain. Le procédé est à la fois moins coûteux et plus efficace: le roi autorise souvent la ville à lever à son profit des aides, lui accorde des diminutions ou exemptions de charges financières. Les Pontoisiens obtiennent aussi concessions d'aides par le même moyen.

Les paysans sont en butte aux vexations des seigneurs et des gens de guerre.

#### CHAPITRE V

RÉPERCUSSIONS SOCIALES DE L'INVASION.

## I. MESURES PRISES PAR LA ROYAUTÉ ANGLAISE.

Le bannissement et la confiscation des biens sont les châtiments de ceux qui refusent de jurer fidélité. Parmi les brigands, on distingue les traîtres, qui sont décapités, et les criminels de droit commun, qui sont pendus ou noyés. Il y a parfois des peines infamantes. La complicité au brigandage devrait, en principe, être aussi punie de mort. Mais les coupables (paysans convaincus d'avoir fourni de vivres ou hébergé les hors-la-loi) obtiennent le plus souvent rémission. Sort des prisonniers de guerre : les rançons sont souvent très lourdes et le seul moyen pour se dispenser du paiement est de trahir la cause française. Le roi se réserve toute une catégorie de prisonniers. D'autres sont livrés à la justice pour y subir la peine capitale. Massacres et exécutions qui accompagnent la prise des villes.

II. Attitude des différentes classes de la société.

Beaucoup de nobles préfèrent l'exil au service des envahisseurs. Perrette de la Rivière, dame de La Roche-Guyon, en est l'exemple le plus connu. Charles VII, à son retour, restitue leurs terres aux seigneurs fidèles et anoblit les bourgeois et gens de guerre qui lui ont rendu pendant les hostilités des services importants. Mais il ne dépossède pas les nobles qui ont pactisé avec l'ennemi. Bien plus, des Anglais qui ont épousé des Françaises appartenant à la noblesse se voient parfois (tel Richard Merbury, ancien capitaine de Pontoise, et Jean Édouard, capitaine de La Roche-Guyon) restituer les terres de leurs femmes moyennant prestation du serment de fidélité.

Le clergé se rallie en majorité à la cause anglaise. Mais quelques-uns de ses membres ont des mœurs blâmables et beaucoup négligent leurs devoirs sacerdotaux : d'où un affaiblissement notable de la vie religieuse.

Attitude de la bourgeoisie. A Meulan, les habitants sont hostiles aux envahisseurs. A Pontoise, beaucoup de bourgeois occupent des charges importantes pendant l'occupation. Néanmoins, à partir de 1432, se remarquent de nombreux symptômes de mécontentement. A Mantes, les bourgeois entretiennent d'excellentes relations avec les fonctionnaires royaux et paraissent très dévoués aux souverains anglais. Il semble que ce soit surtout à leur tranquillité personnelle qu'ils attachent le plus d'importance. Les circonstances de la guerre favorisent l'élévation de certaines familles bourgeoises (ainsi les Le Boucher à Pontoise, les Le Ventrier à Mantes).

C'est dans la classe paysanne que se recrutent les brigands et leurs complices. Les mœurs des villageois sont souvent très rudes.

#### CHAPITRE VI

## RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES.

Ravages causés, dès le xive siècle, par la guerre dans les campagnes et les villes.

Au xve siècle, pendant l'occupation, des phénomènes naturels : inondations, gelées, grêles, épidémies, ajoutés au pillage des gens de guerre et des brigands, aux impôts très lourds, occasionnent une extrême pauvreté.

Quelques seigneurs sont obligés d'abandonner leurs

terres dévastées.

Les ecclésiastiques sont également très éprouvés. Beaucoup d'églises sont mises au pillage et complètement détruites. Nombre d'établissements religieux sont ruinés.

A Mantes, le commerce ne semble pas trop souffrir de l'insécurité des voies routières et fluviales et des droits très élevés perçus sur les marchandises. Le vin est le principal produit d'exportation. Mais il faut compter avec la concurrence des marchands étrangers tels que les taverniers anglais, la ruine des corporations et une augmentation assez sensible du prix de la vie. Beaucoup d'habitants, réduits à la misère, laissent tomber leurs maisons en ruine et finissent par quitter le pays. La commune se trouve dans une situation financière très embarrassée. Hausse du prix de la vie et ruine de nombreux bourgeois à Pontoise. A Meulan, nombre d'habitations sont démolies. Par

contre, à La Roche-Guyon, le seigneur manifeste l'intention de créer un marché.

Les campagnes sont ravagées, les terres restent en friche longtemps après la guerre. La dépopulation est forte dans les villages.

# CONCLUSION

APPENDICE
LISTE DES BAILLIS ET DES CAPITAINES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

**INDEX** 

CARTE

